

bus, adorons le Christ Roi, le Maître des nations. Il rend hommage au zèle de Mr Julliard d'avoir fait germer l'idée du congrès, semée dans son cœur de prêtre au cours d'une conversation qu'avait inspirée le souvenir du P. Eymard. La bénédiction du T. S. Sacrement est donnée par le T. R. P. Tenaillon, S. S. S., Postulateur de la cause de notre Vénéralle Père.

Jeu-

Dès 5 heures, le T. S. Sacrement est exposé dans l'église paroissiale. C'est la journée des enfants. Ils accourent des quatre coins du canton à la messe de 9 heures. Près de 100 s'approchent de la Ste Table.

A 10 h., réunion spéciale pour les enfants. Mr l'abbé Besson traite de l'assistance à la messe même sur semaine.

Le R. P. Durand, S. S. S. est invité à prendre la parole. Il raconte qu'il a connu, pendant 4 ans, le Vénéralle P. Eymard, et comme il est doux de parler de ce grand serviteur de Dieu, gloire de La Mure, à l'endroit même où il a été baptisé, où il a fait sa Ire communion, où Notre-Seigneur a reçu si souvent sa visite. Il évoque tous ces souvenirs et rappelle certains détails eucharistiques de la vie du Vénéralle Père.

Mr l'abbé Martin donne lecture d'un rapport très pratique sur l'Eucharistie, considérée comme moyen de persévérance pour les enfants. Il insiste sur la nécessité de la communion fréquente.

A 1 $\frac{3}{4}$ h. les 500 enfants se retrouvent à l'église pour une courte adoration du S. Sacrement. A 2h., seconde séance et Heure Sainte à 3h. Les enfants occupent toute la grande nef. Le R. P. Durand monte en chaire. L'instruction est entrecoupée de chants ou d'invocations. répétées par l'auditoire après l'orateur. La bénédiction du S. Sacrement clôture cette touchante cérémonie.

— Une séance de projections offrant à ces jeunes auditeurs des vues eucharistiques, du P. Eymard et de Jeanne d'Arc termine heureusement la journée des enfants.

SECONDE JOURNÉE.

Les communions sont encore plus nombreuses que la veille, et l'on vit à la Ste Table des personnes qui ne s'en étaient pas approchées depuis plusieurs années. Les deux rapports du jour portent le Ier sur le Décret de Pie X, relatif à la communion quotidienne, le second sur la communion des